

CONFERENCE DIPLOMATIQUE  
POUR L'ADOPTION D'UNE  
CONVENTION SUR LES ARMES A  
SOUS-MUNITIONS

CCM/9

Le 19 mai 2008  
Original : ENGLISH

---

DUBLIN 19 – 30 MAI 2008

**Proposition du Mozambique pour l'amendement du préambule**

*Déterminés* à faire définitivement cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions qui tuent ou mutilent des civils innocents et sans défense, et en particulier des enfants, entravent le développement et la reconstruction économiques **d'après-guerre**, retardent ou empêchent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur territoire et ont d'autres graves conséquences humanitaires pouvant durer pendant de nombreuses années après leur utilisation,

**(nouv. pp) Désireux d'améliorer la protection des civils contre les effets des restes d'armes à sous-munitions dans les situations d'après-conflit,**

*Préoccupés* par le fait que les restes d'armes à sous-munitions peuvent saper les efforts **des communautés nationales et** de la communauté internationale pour instaurer la paix et la sécurité, ainsi que la mise en œuvre des droits de l'homme et des libertés fondamentales,